

<http://col-helene-boucher-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article37>



ASSR 1 et ASSR 2 - SESSION 2020

- Examens et Orientation -

Date de mise en ligne : lundi 15 juin 2020

Copyright © Collège Hélène Boucher - CHARTRES 28000 - Tous droits

réservés

Les élèves de 3e pourront passer l'ASSR2 **le lundi 29 juin à 10h (ou 10h30** en fonction des classes) dans les salles indiquées à l'emploi du temps.

Les élèves de 5e passeront l'ASSR 1 au premier trimestre de la rentrée prochaine.

Pour rappel :

L'ASSR1 est indispensable pour pouvoir s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR) pour conduire un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ maximum (moteur à combustion interne) ou d'une puissance maximale de 4 kW (autres motorisations) dès l'âge de 14 ans.

L'ASSR2 est indispensable pour pouvoir s'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite automobile dès 15 ans (conduite accompagnée) ou à l'examen du permis de conduire pour les voitures (catégorie B) dès 18 ans.